

Nous vous informons de la mise à jour des supports d'information concernant les trois adaptations du protocole de gestion des cas contacts en milieu scolaire annoncées par le Premier Ministre lundi soir.

- Les élèves identifiés comme cas contact suite à l'apparition d'un cas confirmé dans une classe **peuvent poursuivre la journée ou la demi-journée de classe dans l'attente que leurs responsables légaux puissent venir les chercher aux heures habituelles de fin des cours ;**

- Les élèves cas contact de moins de 12 ans ainsi que les élèves de plus de 12 ans bénéficiant d'un schéma vaccinal complet se verront remettre gratuitement **3 autotests en pharmacie** et n'auront plus à réaliser obligatoirement un test antigénique ou un test PCR ;

- Les responsables légaux des élèves devront produire lors du retour en classe des enfants cas contact **une attestation sur l'honneur unique** de réalisation du premier autotest, du résultat négatif de ce dernier ainsi que de leur engagement à réaliser les autotests à J+2 et à J+4 et à ne pas envoyer leur enfant à l'école si le résultat de l'un de ces autotests est positif.